

**Société 2ATB AUDIT**  
**Société de commissariat aux comptes**  
**inscrite à la Compagnie Régionale des**  
**commissaires aux comptes du ressort**  
**de la Cour d'Appel de Caen**  
Rue des Frères Michaut  
14700 FALAISE  
Tél. 02.31.41.65.00 - Fax 02.31.90.30.33

**ASSOCIATION CAISSE GARANTIE MARINS PECHEURS**  
**DE LA MANCHE**

Association à but non lucratif - Loi du 1er juillet 1901

QUAI OUEST  
50400 GRANVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

## BILAN SYNTHETIQUE

## CAISSE GARANTIE MARINS PECHEURS

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	2 736	2 736		338	Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	2 736	2 736		338	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	81 776	77 625
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 381	4 151
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	85 156	81 776
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	202 727		202 727	202 331	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	380 271		380 271	408 106	Fournisseurs et comptes rattachés	3 925	3 900
Caisse					Autres	493 917	525 100
TOTAL II	582 998		582 998	610 438	TOTAL III	497 842	529 000
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	585 734	2 736	582 998	610 775	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	582 998	610 775

## COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

## CAISSE GARANTIE MARINS PECHEURS

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	8 313	9 402	Ventes de marchandises	425 661	453 246
Variation de stock (marchandises)	90	109	Production vendue (biens et services)	479 965	514 007
Achats d'approvisionnement	17 100	16 568	Production stockée	1 556	2 163
Variation de stock (approvisionnement)	5 417	6 456	Production immobilisée		
Autres charges externes	338	606	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	872 176	931 612	Autres produits		
Rémunération du personnel	903 434	964 752	Produits financiers		
Charges sociales			<b>TOTAL (I)</b>	<b>907 181</b>	<b>969 415</b>
Dotations aux amortissements			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)</b>		
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>903 434</b>	<b>964 752</b>		<b>907 181</b>	<b>969 415</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)</b>					
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)</b>	366	512			
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>903 801</b>	<b>965 264</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>907 181</b>	<b>969 415</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	3 381	4 151			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>907 181</b>	<b>969 415</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>907 181</b>	<b>969 415</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour 2ATB audit  
le chargé du mandat

**ANNEXE**

Quai Ouest

50400 GRANVILLE

Annexe des comptes annuels

Exercice 01/01/2019 à 31/12/2019

Règles et méthodes comptables

Faits majeurs de l'exercice et Evènements postérieurs à la clôture

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Engagements financiers et autres informations

## ANNEXE

### 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement 99-011 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Provision créances douteuses : NA
- Provisions : NA

### 2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En raison de l'épidémie de coronavirus et de mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, notre entité s'en trouve impactée. Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

<b>3 NOTES SUR BILAN ACTIF</b>
--------------------------------

**1) Actif Immobilisé :**

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0			0.00
Immobilisations corporelles	2735.89	0		2 735.89
Immobilisations financières	0	0		0.00
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0.00</b>

**Amortissements et Provisions**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation incorporelles	0	0		0.00
Immobilisations corporelles	3398.04	337.85		3 735.89
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>3398.04</b>	<b>337.85</b>		<b>3735.89</b>

**2) Créances****0.00****3) Autres créances****202 726.74**

a) <u>Adhérents à régulariser</u>	3692.7
b) <u>Subvention à recevoir</u>	199 034.04

**4) Charges constatées d'avance****0.00**

NEANT

## 4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**1) Tableau de variation des fonds associatifs**

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Réserve investissements	0	0	0	0.00
Autres réserves	0	0	0	0.00
Report à nouveau	0	0	0	0.00
Résultat comptable de l'exercice	0	0	0	0.00
Réserve trésorerie autres organismes	0	0	0	0.00
Réserve trésorerie DSD	0	0	0	0.00
Réserve compensation autres organisme	0	0	0	0.00
Réserve compensation DSD	0	0	0	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds associatif	0.00			0.00
Résultat de l'exercice précédent	4 150.69		4 150.69	0.00
Report à nouveau	77 624.99	4 150.69		81 775.68
Résultat de l'exercice		3 718.39		3 718.39
<b>TOTAL</b>				<b>85 494.07</b>



**5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

**Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :**

NEANT